

AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSION

Il sera procédé dans le cimetière communal

le jeudi 22 octobre 2025 de 17h30 à 18h30

à la constatation de l'état d'abandon des concessions suivantes : DA10, DB3, DB6, DB7, DB10, DC4, DC5, DD2, DD5, DE2, DE3, DE4, DE6, DF1, DF5, DF7, DF9, DG1, DG2, DG5, DG7, DH1, DH3 et DH4.

Un panneau est installé devant les concessions concernées.

Les personnes (descendants, successeurs, ...) sont invitées à assister ou à se faire représenter au dit constat.

Le Maire,
Fabrice VUE

